



Rupture de cdd pour faute

Par **anthony51**, le **21/07/2021** à **20:53**

Bonsoir,

J'occupais un poste de contractuel en cdd dans la fonction publique avant d'être licencié pour faute 5 jours avant la fin de mon contrat,

j'ai lu que cela n'était pas un rupture involontaire du contrat donnant lieu à des indemnités chômage.

Merci

Par **Visiteur**, le **22/07/2021** à **08:54**

Bojour

Sujet un peu court pour pouvoir se prononcer .

Les indemnités dépendent aussi du degré de faute. Simple, grave, lourde ?